

3-DS CONFIDENTIEL DIPLOMATIE

PR4

PR3 PR4

=3-DS CONFIDENTIEL DIPLOMATIE

-5NU

-CM1 CM2 CM3 SG SGP

-II=CMB II=CM5 4II=DAM PR3 PR4 2MDH 2SAH CEL 3STR 2AM CMC CM4 PR5

-3CEU 3CE CMA CMF 2DJ 2DIP

- DIFS

TD DFRA NEW YORK 3437

LE 14 JUILLET 1994

NYRK LE 14/07/94 A 23H39

IMMEDIAT A L'OUVERTURE DES BUREAUX

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : CHANC. DIPLO. REDACTEUR : S. BERMAN

NB : DISTRIBUTION SERVICES

AD DIPLOMATIE 3437

CQ WASHINGTON 1831

CQ LONDRES 1522

CQ BRUXELLES 330

CQ PEKIN 882

CQ MOSCOU 1166

CQ DAKAR 81

CQ LIBREVILLE 9

CQ KIGALI 116

CQ LE CAIRE 434

CQ NIAMEY 15

CQ ARMEES PARIS 1126

CQ MINCOOP PARIS 557

CQ TUNIS 141

CQ ADDIS ABEBA 246

CQ KAMPALA 183

CQ KINSHASA 154

CQ DAR ES SALAM 168

CQ NAIROBI 225

CQ BUJUMBURA 138

CQ DFRA GENEVE 1194

CQ MINDEFENSE PARIS 1549

CQ DFRA ROME 74

CQ BRAZZAVILLE 16

CQ NDJAMENA 33

NB : SERVIR NU - DAM - CMB - CMS

TXT

REPONSE : VENDREDI 15 JUILLET - 9 HEURES (HEURE DE NEW YORK).

OBJET : RWANDA - ADOPTION D'UNE DECLARATION PRESIDENTIELLE

REFERENCE : TD DIPLOMATIE 20590 ET 20607

RESUME : LE CONSEIL DE SECURITE A ADOPTE CET APRES-MIDI A NOTRE INITIATIVE UNE DECLARATION PRESIDENTIELLE EXIGEANT UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT ET SANS PREALABLE AU RWANDA.

X X X

1 - CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DU DEPARTEMENT J'AI DEMANDE UNE REUNION IMMEDIATE DU CONSEIL DE SECURITE SUR LE RWANDA, AU COURS DE LAQUELLE J'AI PRESENTE LE PROJET DE DECLARATION PRESIDENTIELLE CONVENU AVEC LE DEPARTEMENT, POUR APPELER A UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT ET SANS CONDITION. J'AI PAR AILLEURS POSE LE PROBLEME DE L'EVENUEL REFUGE DES MEMBRES DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT DANS LA ZONE HUMANITAIRE SURE EN APPELANT L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES RISQUES DE MODIFICATION DE NATURE DE CETTE ZONE. J'AI INDIQUE SUR CE POINT QUE NOUS NE PRENDRIONS PAS DE DECISIONS SANS EN REFERER AU CONSEIL. J'AI ENFIN PROFITE DE CETTE OCCASION POUR REFUTER LES ALLEGATIONS SELON LESQUELLES NOTRE ZONE ETAIT UTILISEE COMME POINT DE DEPART D'ATTAQUES MILITAIRES ET POLITIQUES (RADIO) CONTRE LE FPR.

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT TOUS REAGI TRES POSITIVEMENT A NOTRE INITIATIVE. QUELQUES MODIFICATIONS, DE NATURE REDACTIONNELLE, OU EN VUE DE LE RENFORCER, ONT ETE APPORTEES A NOTRE TEXTE. LE REPRESENTANT PERMANENT DU NIGERIA A EGALEMENT INSISTE POUR QUE SOIT RAPPELEE L'URGENCE DU DEPLOIEMENT DE LA MINUAR RENFORCEE.

S'AGISSANT DU PROBLEME DE L'EVENUEL REFUGE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE DANS LA ZONE SURE, CERTAINS DE NOS PARTENAIRES ONT FAIT OBSERVER QU'AU CAS OU CEUX-CI VIENDRAIENT SE REFUGIER DANS CETTE ZONE ILS PERDRAIENT AUTOMATIQUEMENT LEUR PRETENDUE RESPONSABILITE GOUVERNEMENTALE ET CE GOUVERNEMENT INTERIMAIRE CESSERAIT DE CE FAIT D'EXISTER. L'AVERTISSEMENT QUI DEVAIT ETRE LANCE ETAIT DONC DE NATURE PLUS POLITIQUE QUE MILITAIRE. L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CONSEIL A SOUHAITE QUE LE POINT PUISSE ETRE FAIT DEMAIN SUR CETTE QUESTION ET QUE NOTAMMENT LE SECRETARIAT SOIT EN MESURE DE DIRE OU SONT LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE, LES MEDIAS ET LE FPR DECLARANT QU'ILS SE TROUVAIENT DEJA A CYANGUGU.

2 - LE SECRETAIRE GENERAL A RENDU PUBLIQUE AUJOURD'HUI LA DECLARATION QUE NOUS AVIONS SOLLICITEE DE SA PART. CELLE-CI A ETE D'UNE GRANDE AIDE AU MOMENT DE LA REDACTION DE LA DECLARATION PRESIDENTIELLE.

3 - J'AI EFFECTUE LA DEMARCHE PRESCRITE AU SUJET DU DEPLOIEMENT DE LA MINUAR

AUPRES DU DIRECTEUR DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, M. KOFI ANNAN, QUI ETAIT ENTOURE DE SON ADJOINT M. RIZA ET DU GENERAL BARIL. TOUS SE SONT MONTRES TRES SCEPTIQUES SUR L'IDEE DE PROVOQUER UNE NOUVELLE REUNION DE CONTRIBUTEURS DE TROUPES A CE STADE, ESTIMANT QU'AUCUN NOUVEL ENGAGEMENT NE POURRAIT ETRE PRIS DANS CE CADRE. LE PROBLEME PRINCIPAL RESTAIT CELUI DE L'EQUIPEMENT DE CES CONTINGENTS. M. ANNAN ET LE GENERAL BARIL NOUS ONT VIVEMENT ENGAGES A CET EGARD A INTERVENIR AUPRES DE NOS PARTENAIRES EUROPEENS POUR QU'ILS VEUILLENT BIEN APPORTER LES CONTRIBUTIONS NECESSAIRES. LE SECRETARIAT S'AVOUE DECOURAGE PAR LES MAUVAISES VOLONTES. A TITRE D'EXEMPLE LE GENERAL BARIL A INDIQUE QUE LES AMERICAINS AVAIENT REFUSE DE FOURNIR 50 VIEUX VEHICULES BLINDES SUPPLEMENTAIRES ET QUE L'AFRIQUE DU SUD N'AVAIT POUR SA PART ACCEPTE DE FOURNIR QUE 50 VEHICULES A DEUX ROUES MOTRICES DONT ELLE N'AVAIT PLUS L'USAGE ET POUR UN MONTANT DE 50 000 DOLLARS PIECE. h !!

M. ANNAN ET SES COLLABORATEURS ONT PRIS NOTE DE NOTRE VOLONTE DE FOURNIR L'EQUIPEMENT D'UN BATAILLON AFRICAIN. ILS ONT CEPENDANT FAIT VALOIR QUE CE PROJET LEUR PARAISSAIT POSER PROBLEME DANS LA MESURE OU LE FPR LEUR AVAIT ENCORE CONFIRME HIER QU'IL N'ACCEPTE PAS LA PARTICIPATION DE CONTINGENTS DE NATIONALITE SENEGALAISE, TOGOLAISE OU CONGOLAISE A LA MINUAR RENFORCEE. ILS NOUS INVITAIENT PLUTOT A LES PROPOSER PAR EXEMPLE A L'ETHIOPIE. NE POUVIONS-NOUS SINON USER DES RELATIONS DIRECTES QUE NOUS AVIONS ETABLIES AVEC LE FPR POUR LE CONVAINCRE DE MODIFIER SA POSITION ? J'AI AUSSITOT DEMANDE A MES INTERLOCUTEURS D'INTERVENIR EUX-MEMES AUPRES DU FPR DANS CE SENS, CE QU'ILS M'ONT ASSURE QU'ILS ALLAIENT FAIRE

ENFIN, S'AGISSANT DU PLAN DE DEPLOIEMENT DE LA MINUAR RENFORCEE, NOS INTERLOCUTEURS ETAIENT DISPOSES A EN PROPOSER, MAIS FAISAIENT REMARQUER QUE TANT QU'ILS NE DISPOSAIENT PAS DES TROUPES, CE PLAN RESTERAIT UNIQUEMENT SUR LE PAPIER. LE GENERAL DALLAIRE ALLAIT ENVOYER PROCHAINEMENT UN PROJET DE DEPLOIEMENT QUI DEVRAIT SUBIR DES AJUSTEMENTS EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION. IL FAUDRAIT D'AILLEURS CERTAINEMENT MODIFIER EGALEMENT LE MANDAT DE LA MINUAR RENFORCEE. LE SECRETARIAT S'EFFORCERAIT D'ETABLIR UNE PREVISION DE DEPLOIEMENT A LA FIN DU MOIS DE JUILLET AVEC LE SCENARIO LE PLUS FAVORABLE ET LE MOINS FAVORABLE (JE RENDS COMPTE PAR AILLEURS DE L'ETAT DE CES PREVISIONS A CE JOUR).

M. ANNAN A POSE LE PROBLEME DES MILICES EN DEMANDANT SI, A DEFAUT DE LES DESARMER, NOUS NE POURRIONS PAS DEMANDER A LA GENDARMERIE DE LE FAIRE. IL M'A ENFIN DEMANDE SI NOUS ENVISAGIONS DE RESTER POSITIONNES A GOMA APRES LE 22 AOUT POUR CONSTITUER EVENTUELLEMENT, COMME LES AMERICAINS L'AVAIENT FAIT EN SOMALIE, UNE FORCE DE DEPLOIEMENT RAPIDE.

4 - S'AGISSANT DE LA COMMISSION D'ENQUETE, J'AI SOUMIS NOS QUESTIONS ET OBSERVATIONS A L'UN DES PROCHES COLLABORATEURS DU SECRETAIRE GENERAL, QUI ME FERA CONNAITRE SES PREMIERES REACTIONS DEMAIN.

5 - JE ME SUIS ENTRETENU PAR TELEPHONE AVEC LE REPRESENTANT DU FPR A NEW YORK QUI A DEMANDE QUE LA FRANCE METTE FIN AUX EMISSIONS DE LA RADIO MILLE COLLINES, RESPONSABLE DE LA PANIQUE QUI PROVOQUAIT L'EXODE DES POPULATIONS CIVILES. M. DUSAIDI A ADRESSE UNE NOUVELLE LETTRE DANS CE SENS AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE. IL A EGALEMENT DEMANDE AU CONSEIL D'AUTORISER DES EMISSIONS QUI ENCOURAGERAIENT LES POPULATIONS A RESTER CHEZ ELLES. JE NOTE QUE LE REPRESENTANT PERMANENT ARGENTIN A EVOQUE CETTE QUESTION (SANS SE REFERER A LA LETTRE DU FPR) LORS DE LA SEANCE DE CONSULTATIONS DU CONSEIL EN RAPPELANT LE PRECEDENT UTILE DE LA RADIO DE L'APRONUC AU CAMBODGE.

M. DUSAIDI M'A INDIQUE PAR AILLEURS QU'IL PENSAIT QUE L'ANNONCE D'UN CEsSEZ-LE-FEU POURRAIT SUIVRE A TRES BREF DELAI LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT DE COALITION A KIGALI. ))

J'ADRESSE AU DEPARTEMENT PAR TELECOPIE NO 1620 LE TEXTE DE LA DECLARATION PRESIDENTIELLE, DE LA DECLARATION DE M. BOUTROSGHALI, AINSI QUE LA LETTRE DU REPRESENTANT DU FPR. JE SERAIS RECONNAISSANT AU DEPARTEMENT DE TOUTES INFORMATIONS QU'IL JUGERAIT UTILE DE ME DONNER, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE, DANS LA PERSPECTIVE DE LA SEANCE DE CONSULTATIONS INFORMELLES DU CONSEIL QUI EST PREVUE DEMAIN MATIN./.

LADSOUS